CONVOCATION

Le Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge est convoqué le :
Lundi 14 décembre 2015 à 20h30 en Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la liste des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales

ADMINISTRATION GENERALE

Présence postale : création d'un relais de poste commerçant à Grand-Vaux	**LE MAIRE**
Remboursement de caution : logement communal	**LE MAIRE**
Principe de délégation du service public pour l'organisation d'une brocante	**LE MAIRE**
Procès-verbal de mise à dispsoition des installations d'assainissement de la commune à la CALPE dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement	**LE MAIRE**
Election d'un conseiller métropolitain	**LE MAIRE**
Election des conseillers territoriaux	**LE MAIRE**

FINANCES

Décision modificative n°1 – exercice Ville	**M. BENETEAU**
Versement d'un fonds de concours affecté au fonctionnement des équipements scolaires à la Ville par la CALPE	**M. BENETEAU**
Tarifs de la colonie d'hiver – année 2016	**M. BENETEAU**
Tarifs de reproduction des documents administratifs	**M. BENETEAU**

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents	**LE MAIRE**
Recensement de la population 2016 : désignation d'un coordonnateur communal, d'un coordonnateur communal adjoint et des agents recenseurs	**LE MAIRE**

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET RESTAURATION COLLECTIVE

Convention de mise à disposition gratuite de locaux au profit de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jules Ferry pour l'année scolaire 2015/2016	**Mme GERARD**

.../...

Hotel de Ville • Le Maire • 48, avenue Charles de Gaulle • BP 123 - 91605 Savigny-sur-Orge cedex
Tél. 01 69 54 40 00 • www.savigny.org • Ferme le mercredi et le samedi après-midi

TRAVAUX, URBANISME ET CADRE DE VIE

14	Approbation du protocole de préfiguration (ANRU)	**Mme ACHTERGAELE**
15	Projet de périmètre modifié pour les abords des monuments historiques	**Mme ACHTERGAELE**
16	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire	**Mme ACHTERGAELE**
17	Mission d'assistance à maitrise d'œuvre pour les opérations ciblées dans le contrat de territoire	**Mme ACHTERGAELE**
18	Election du jury de concours	**Mme ACHTERGAELE**
19	Classement d'emprises de terrains privés communaux à usage de voirie dans le domaine public communal	**Mme ACHTERGAELE**
20	Signature des actes inhérents à l'achat d'un terrain nu à proximité du cimetière « la Martinière »	**Mme ACHTERGAELE**
21	Reprise de véhicules utilitaires et d'un car	**M. JAUGEAS**

Fait à Savigny-sur-Orge, le 8 décembre 2015

Eric MEHLHORN

VILLE DE SAVIGNY-sur-ORGE (ESSONNE)

Maire,
Vice-président du Conseil Départemental
1er Vice-président des Portes De l'Essonne

NOTE DE SYNTHESE

N°
DU
ADM
PRESENCE POSTALE : CREATION D'UN RELAIS POSTE COMMERCANT A GRAND-VAUX

Les échanges numériques prenant une importance grandissante au dépend des courriers écrits transitant par « La Poste », l'entreprise publique s'est engagée dans la conduite d'un plan de modernisation et de réorganisation de ses activités : diversification des activités, révision de ses modalités de présence sur le territoire national…

Au terme de la loi du 2 juillet 1990 modifiée, et conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1995 « Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », la société anonyme « La Poste » s'est engagée à assurer l'organisation d'un service adapté en zones rurales et sensibles.

Dès lors ces dispositions législatives se sont concrétisées par les conclusions successives de « contrat de présence postale territoriale ». Signés pour une période de 2 ans, ces documents de planification fixent notamment les objectifs et orientations du service postal. Ils garantissent les modalités de présence et la qualité de service rendu pour cette durée. Le contrat courant pour la période 2014-2016 a été signé le 16 janvier 2014 par l'Etat, l'Association des Maires de France et le Groupe « La Poste ».

C'est dans ce contexte que les instances régionales du groupe « La Poste » se sont rapprochées de la municipalité pour évoquer leur nécessité d'optimiser les moyens de présence postale sur le territoire communal. Si celle-ci repose actuellement sur l'ouverture au public de 4 bureaux : Charles de Gaulle, Grande Rue, Chardonneret et Grand Vaux, seul le bureau principal propose l'ensemble des instances caractérisant l'offre de la S.A « La Poste », moyennant une ouverture sur une amplitude horaire hebdomadaire large.

Proposant une ouverture de 17,8 heures par semaine, contre 39 heures en 2009, et comptabilisant un nombre d'opérations effectuées à l'heure en recul de 40 % sur les 3 dernières années, les instances proposées sont en décalage avec les besoins de la population.

Afin d'apporter une réponse services adaptée en de telles circonstances les instances de « La Poste » ont proposé à la ville de transformer ce point de présence en agence postale communale ou en relais de poste commerçant.

Les discussions alors engagées ont écarté le projet d'agence postale communale. En effet, il est apparu tant pour la Ville que pour « La Poste » que les services du P.R.E ne constituaient pas une structure adaptée à l'accueil des activités postales, tant au regard du service rendu par le PRE que de son appropriation par les habitants du quartier.

Après avoir consulté les commerçants du quartier, les instances de « La Poste » ont relevé l'intérêt des représentants de l'entreprise « L'entrepôt » à proposer des services postaux dans leur commerce en se constituant Relais Poste Commerçant. Cette réalisation permettrait notamment de rétablir une présence plus soutenue basée sur les heures d'ouverture de l'entreprise mais aussi et surtout des instances élargies.
Pour autant « La Poste » et les représentants de « l'entrepôt » ne peuvent finaliser leur accord avant que le Conseil municipal se soit prononcé sur l'opportunité de création du relais poste commerçant.

C'est la raison pour laquelle, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de prendre acte des démarches entreprises par le groupe « La Poste », de la volonté des représentants de l'entreprise l'entrepôt à s'engager en faveur de la création d'un relais poste commerçant.